



وزارة المالية
Ministère des Finances

الوزير
Le Ministre

Nouakchott, le: 10 AUG 2026
الرقم: 000008

Circulaire n° _____ / MF/DGB/2026 portant organisation des séances de pré-arbitrage budgétaire relatives au Projet de Loi de Finances pour l'année 2027.

À

Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur le Délégué Général à la Solidarité
Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion «TAAZOUR»,
Madame la Commissaire à la Sécurité Alimentaire,
Monsieur le Commissaire aux Droits de l'Homme, à
l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile.

Réf :

- Le décret n° 2019-196/PM/MEI/MF
- La circulaire n° 007/MF/DGB/2026 du 13 juillet 2026

I. Objet

La circulaire n° 007/MF/DGB/2026 du 31 juillet 2026 a prévu, conformément à l'article 23 du décret n° 2019-196, l'organisation de séances de pré-arbitrage au plus tard le 18 août 2026, préalablement aux conférences d'arbitrage budgétaire qui débiteront le 1er septembre 2026. La présente circulaire en précise l'organisation, le calendrier, la documentation requise, la méthodologie et les livrables attendus.

II. Portée et finalités

Conformément à l'article 15 du décret précité, les pré-arbitrages constituent une étape participative et itérative de préparation des CDMT-m et non une instance de décision : ils préparent et facilitent les arbitrages. Ils ont pour finalités d'examiner la

cohérence des propositions avec les enveloppes indicatives du DPBMT 2027-2029 et la nouvelle règle budgétaire ; d'instaurer un dialogue de gestion approfondi avec les services techniques ; d'évaluer les résultats des trois exercices précédents et l'exécution en cours ainsi que les écarts constatés ; d'examiner les CDMT-m 2027-2029 et les PAP 2027 en validant le cadre de performance de chaque programme ; de vérifier la cohérence des investissements avec le PIP ; et d'identifier, de manière documentée, les points nécessitant un arbitrage.

III. Prise en compte des recommandations du Parlement

Le Débat d'Orientation Budgétaire du 15 juillet 2026, organisé pour la première fois dans notre pays, a marqué une étape majeure dans le renforcement de la gouvernance budgétaire. Le relevé officiel des résultats et recommandations de l'Assemblée Nationale est en attente de transmission. Le Ministère des Finances les prendra en charge, dans toute la mesure du possible et dans le respect du cadrage macro-budgétaire arrêté par le DPBMT 2027-2029, dans la conduite des pré-arbitrages et des arbitrages. À cet effet :

- Ces orientations feront l'objet d'un examen et une concertation avec l'ensemble des départements ;
- chaque département renseignera une fiche d'incidence indiquant les modalités et le coût de leur prise en compte, ou les motifs objectifs s'y opposant ;
- une synthèse consolidée sera annexée au dossier des arbitrages et reflétée dans l'exposé des motifs du PLF 2027.

Cette démarche traduit la volonté du Gouvernement d'inscrire durablement le dialogue avec le Parlement au cœur du cycle budgétaire.

IV. Calendrier et organisation

Les séances se tiendront du mercredi 12 au mercredi 26 août 2026 dans les locaux de la Direction Générale du Budget, selon le calendrier indicatif par groupes de départements joint en annexe. Chaque séance sera co-présidée par le Directeur Général du Budget et, pour le volet investissement, par le Directeur Général des Financements et de la Coopération Économique (DGFCE/MAED), en présence du Contrôleur Financier Ministériel.

La délégation de chaque département sera conduite par le Secrétaire Général et comprendra obligatoirement le Directeur des Affaires Administratives et Financières, les responsables de programmes — dont la présence effective est indispensable — et, en tant que de besoin, les responsables des budgets opérationnels de programme. Chaque séance s'ouvrira par une présentation synthétique de vingt minutes au maximum portant sur le bilan d'exécution 2024-2026, la stratégie sectorielle et sa déclinaison en programmes, les propositions 2027-2029 et les écarts éventuels, ainsi que les mesures nouvelles sollicitées, justifiées et chiffrées.

V. Documentation et méthodologie d'examen

Les séances se dérouleront exclusivement sur la base des dossiers transmis au plus tard la veille de la séance consacrée à chaque département conformément aux conditions fixées par la circulaire du 31 juillet 2026, propositions visées par le Contrôleur Financier Ministériel, parvenues à la DGB et, pour le Budget Consolidé d'Investissement, à la DGFCE/MAED, et intégralement saisies dans le système RACHAD, complétées, dès leur diffusion, par la fiche d'incidence relative aux recommandations du Parlement. Tout dépassement des enveloppes indicatives devra être assorti d'une justification économique et financière détaillée. La DGB procédera avant chaque séance à une analyse de complétude et de qualité ; les demandes non documentées, non saisies dans RACHAD ou parvenues hors délai ne pourront être examinées, sauf autorisation expresse du Ministre des Finances.

L'examen contradictoire s'appuiera sur une grille commune à l'ensemble des départements portant sur : la conformité au cadrage ; la sincérité et le réalisme des besoins au regard des taux d'exécution antérieurs ; la qualité du PAP 2027 et la cohérence d'ensemble entre stratégies, programmes, actions et indicateurs ; la qualité de la dépense et la rationalisation des dépenses de fonctionnement ; l'inscription préalable des investissements au PIP, la priorité à l'achèvement des projets en cours et la soutenabilité des charges récurrentes induites ; l'effectivité du marquage climatique ; et la prise en compte des orientations du DOB. Toute mesure nouvelle devra être justifiée au premier ouguiya, aucune reconduction automatique des dotations antérieures ne pouvant être admise.

VI. Livrables et suites

Chaque séance donne lieu, au plus tard dans les quarante-huit heures, à un relevé de conclusions cosigné par les chefs des délégations, distinguant les points d'accord — réputés stabilisés et non rouverts sauf fait nouveau — les points de divergence consignés dans des fiches d'arbitrage précisant l'objet, les montants en cause, les positions respectives et l'incidence sur la période 2027-2029, ainsi que les ajustements techniques à opérer dans RACHAD dans les délais impartis. Ces fiches constitueront le support exclusif des conférences d'arbitrage ouvertes le 1er septembre 2026, dans une perspective pluriannuelle ; la réserve d'ajustement budgétaire prévue à l'article 6 du décret n° 2019-196 sera mobilisée exclusivement dans ce cadre, conformément à l'article 10 dudit décret.

VII. Dispositions finales

Sont annexés à la présente circulaire, outre le calendrier indicatif des séances, les modèles normalisés qui encadreront l'ensemble de la phase : feuille de présence, relevé de conclusions, fiche d'arbitrage et fiche d'incidence relative aux recommandations du Parlement. L'usage de ces modèles, également disponibles auprès de la DGB en version électronique, revêt un caractère obligatoire. Les équipes d'appui technique de la DGB

demeurent mobilisées auprès de vos services pour l'accompagnement méthodologique de cette phase.

J'attache du prix à la qualité de la préparation de ces séances, qui conditionne l'efficacité des arbitrages et le respect des échéances légales de dépôt du PLF 2027.

Je vous saurais gré de bien vouloir prendre toutes les dispositions nécessaires à la pleine réussite de cette étape décisive du calendrier budgétaire.

**Le Ministre des Affaires Economiques et du Développement,
Ministre des Finances par intérim**

Abdallah Souleymane CHEIKH-SIDIA



Ampliations :

- PM ;
- MSG/PR ;

Pièces jointes :

- Annexe 1 : calendrier indicatif des séances (12 - 26 août 2026) ;
- Annexes 2 à 6 : modèles normalisés (feuille de présence, relevé de conclusions, fiche d'arbitrage, fiche d'incidence).

ANNEXE 1

Calendrier des séances de pré-arbitrage budgétaire — PLF 2027

Dates et heures	Groupe de départements
<u>Mercredi 12 août 2026</u>	
10h00 12h00	Ministère des Affaires Islamiques et Enseignement Originel
12h15 14h15	Ministère de l'Environnement et Développement Durable
15h30 à 17h30	Ministère des Affaires Étrangères
<u>Jeudi 13 août 2026</u>	
10h00 12h00	Ministère de la Justice
12h15 14h15	Mines et Industrie
15h30 à 17h30	Ministère de la Fonction Publique et Travail
<u>Vendredi 14 août 2026</u>	
9h00 11h00	Ministère Secrétariat Général du Gouvernement
11h15 13h15	Ministère de l'Éducation Nationale et Réforme du Système d'Enseignement
<u>Lundi 17 août 2026</u>	
10h00 12h00	Ministère de la Santé
12h15 14h15	Ministère de l'Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique
15h30 à 17h30	Ministère de la Formation Professionnelle, Artisanat et Métiers
<u>Mardi 18 août 2026</u>	
10h00 12h00	Ministère de l'Action Sociale, Enfance et Famille
12h15 14h15	Ministère de l'Autonomisation des Jeunes, Emploi, Sports et Service Civique
15h30 à 17h30	Ministère de la Culture, de la Communication et des Relations avec le Parlement
<u>Mercredi 19 août 2026</u>	
10h00 12h00	Ministère de l'Équipement et des Transports
12h15 14h15	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
15h30 à 17h30	Ministère délégué auprès du ministre de l'Intérieur, de la Promotion de la Décentralisation et du Développement Local;

Jeudi 20 août 2026	
10h00 12h00	Ministère de l'Energie et du Pétrole
12h15 14h15	Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
15h30 à 17h30	Ministère des Pêches et des Infrastructures Maritimes et Portuaires
Vendredi 21 août 2026	
9h00 11h00	Ministère des Affaires Économiques et Développement
11h15 13h15	Ministère de l'Élevage
Lundi 24 août 2026	
10h00 12h00	Ministère du Commerce et du Tourisme
12h15 14h15	Ministère de la Transition Numérique, de l'Innovation et de la Modernisation de l'Administration
15h30 à 17h30	Ministère des Domaines et du Patrimoine de l'État ;
Mardi 25 août 2026	
10h00 12h00	Délégation de TAAZOUR
12h15 14h15	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
15h30 à 17h30	Commissariat aux Droits de l'Homme
Mercredi 26 août 2026	
10h00 12h00	Ministère de la Défense Nationale
12h15 14h15	Ministère de l'Intérieur, de la Promotion de la Décentralisation et du Développement Local
15h30 à 17h30	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
18h00 à 20h00	Ministère de Finances

MINISTÈRE DES FINANCES
Direction Générale du Budget

MODÈLE N° 2

Relevé de conclusions de la séance de pré-arbitrage budgétaire — PLF 2027

Département / Institution	
Date et lieu de la séance	
N° de la convocation	
Président(s) de séance	
Chef de la délégation du département	
Liste des participants	<i>(feuille de présence jointe en annexe)</i>

1. Rappel du cadrage

Enveloppes (en MRU)	CP 2027	CP 2028	CP 2029
Enveloppe indicative notifiée (DPBMT 2027-2029)			
Proposition du département			
Écart (montant et %)			

2. Appréciation générale du dossier

Critère	Oui	Partiel	Non
Complétude du dossier et saisie RACHAD			
Respect des enveloppes indicatives / justification des dépassements			
Qualité du PAP 2027 (objectifs, indicateurs, cibles)			
Cohérence stratégie / programmes / actions / indicateurs			
Investissements : inscription au PIP, priorité aux projets en cours, charges récurrentes			
Marquage climatique des projets			
État des effectifs ventilés par programme			
Prise en compte du DOB et des recommandations du Parlement			

3. Points d'accord (réputés stabilisés, non rouverts en conférence d'arbitrage sauf fait nouveau)

N°	Objet du point d'accord	Incidence budgétaire éventuelle (2027-2029)

4. Points de divergence soumis à l'arbitrage (une fiche d'arbitrage — modèle n° 3 — par point)

N°	Objet du point de divergence	Référence de la fiche d'arbitrage

5. Ajustements techniques à opérer dans RACHAD

N°	Ajustement demandé	Responsable	Échéance

6. Suite donnée aux recommandations du Parlement (renvoi à la fiche d'incidence — modèle n° 4)

--

Le présent relevé de conclusions est établi séance tenante ou, au plus tard, dans les quarante-huit (48) heures suivant la séance. Il est cosigné par les chefs des délégations et transmis au Cabinet du Ministre des Finances, à la DGFCE/MAED et au département concerné.

Pour la DGB	Pour la DGFCE/MAED	Pour le département
Nom, qualité, date, signature	Nom, qualité, date, signature	Nom, qualité, date, signature

MINISTÈRE DES FINANCES
Direction Générale du Budget

MODÈLE N° 3

Fiche d'arbitrage — point de divergence soumis à la conférence d'arbitrage

Référence de la fiche	FA-2027-[Titre du département]-[n° d'ordre]
Département / Institution	
Programme concerné	
Nature de la dépense	☐ Personnel ☐ Biens et services ☐ Subventions et transferts ☐ Investissement ☐ Autres
Séance de pré-arbitrage du	

1. Objet du point de divergence

--

2. Montants en cause (en MRU)

	2027	2028	2029
Demande du département			
Proposition DGB (et DGFCE/MAED le cas échéant)			
Écart soumis à l'arbitrage			

3. Position du département (justification économique, sociale et de performance)

--

4. Position de la DGB (et de la DGFCE/MAED pour l'investissement)

--

5. Analyse d'incidence

Incidence sur le respect de l'enveloppe indicative	
Incidence sur la règle du SBPHRE (-3,5 % du PIB)	

Incidence sur les indicateurs de performance du PAP 2027	
Charges récurrentes induites (fonctionnement, maintenance)	
Lien avec une recommandation du Parlement (référence)	

6. Options soumises à l'arbitrage

Opt.	Description de l'option	Coût 2027 / incidence 2028-2029
A		
B		
C		

7. Décision de la conférence d'arbitrage (réservé)

Date de la conférence d'arbitrage	Visa de l'autorité d'arbitrage

MINISTÈRE DES FINANCES
Direction Générale du Budget

MODÈLE N° 4

*Fiche d'incidence — prise en compte des résultats et recommandations du Parlement
issus du DOB du 15 juillet 2026*

Département / Institution	
Référence de la note de diffusion DGB	
Date de renseignement de la fiche	

Tableau de prise en compte (une ligne par recommandation relevant du champ de compétence du département)

N°	Recommandation du Parlement (libellé résumé)	Programme concerné	Modalités de prise en compte dans le PLF 2027 et coût (MRU)	Ou motifs objectifs de non-intégration / report

Synthèse du département

	Nombre	Coût 2027 (MRU)	Incidence 2028-2029
Recommandations intégrées en totalité			
Recommandations intégrées partiellement			

Recommandations non intégrées (motifs joints)			
---	--	--	--

La présente fiche est renseignée par le département et examinée lors de la séance de pré-arbitrage.. La DGB en établit la synthèse consolidée, annexée au dossier des arbitrages et reflétée dans l'exposé des motifs du PLF 2027.

Pour le département (SG ou DAAF)	Visa DGB
Nom, qualité, date, signature	Nom, qualité, date, signature

Handwritten signature

MINISTÈRE DES FINANCES
Direction Générale du Budget

MODÈLE N° 5

Feuille de présence — séance de pré-arbitrage budgétaire PLF 2027 (annexe au relevé de conclusions)

Département / Institution	
Date de la séance	
Lieu / salle	
Heure de début / de fin	

1. Co-présidence et représentants du Ministère des Finances et du MAED

N°	Nom et prénom	Structure	Fonction	Émargement
1		DGB		
2		DGFCE / MAED		
3		Contrôle Financier Ministériel		
4				
5				
6				

2. Délégation du département / de l'institution

N°	Nom et prénom	Fonction	Programme (le cas échéant)	Émargement
1		Secrétaire Général (chef de délégation)		
2		DAAF		
3		Responsable de programme		
4		Responsable de programme		
5		Responsable de programme		
6		Responsable de la fonction financière		
7		Responsable de BOP		
8				

9				
10				

3. Autres participants (experts, personnes ressources)

N°	Nom et prénom	Structure	Fonction	Émargement
1				
2				
3				

La présente feuille de présence, émargée par l'ensemble des participants, est jointe en annexe au relevé de conclusions de la séance (modèle n° 2). Le secrétariat de séance est assuré par la DGB.

Visa du président de séance (DGB)	Visa du chef de la délégation du département
Nom, qualité, date, signature	Nom, qualité, date, signature

